

**DELIBERATION N° 18/301 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE RESTAURATION ET DE TRANSPORT DE QUATRE INTERVENANTS DANS
LE CADRE DE LA REUNION CONJOINTE DE DEUX COMMISSIONS AD HOC DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. Jean-François CASALTA à Mme Julia TIBERI
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Laura FURIOLI, Catherine RIERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que quatre personnes extérieures à la Collectivité de Corse assurent, du fait de leurs statuts, de leurs compétences et de leurs notoriétés, une prestation gratuite dans le cadre des travaux de deux commissions ad hoc de l'Assemblée de Corse :

- la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse et
- la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour entre Paris et la Corse, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration de trois intervenants invités à animer la réunion conjointe du 12 octobre 2018.

La prise en charge de ces frais concerne les personnes suivantes :

- M. Marc de BASQUIAT, ingénieur, économiste et Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE) ;
- M. Laurent GRANDGUILLAUME président de l'association TZCLD, animateur du think tank « travailler autrement » ;
- M. François-Xavier OLIVEAU auteur de « Micro Capitalisme », il participe à plusieurs think tanks sur les interactions entre technologie, entreprise et système politique.

ARTICLE 3 :

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour l'animateur de la journée, M. Jean-Paul LUCIANI.

ARTICLE 4 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'individualiser les crédits afférents à concurrence de 2 900 euros.

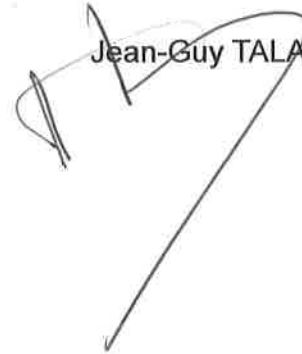
ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long diagonal stroke, positioned over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'.

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE
RESTAURATION ET DE TRANSPORT
DE QUATRE INTERVENANTS DANS LE CADRE DE LA
REUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS AD HOC
"FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE ET LA
POSSIBILITE D'EN EXPERIMENTER LA MISE EN ŒUVRE
EN CORSE" ET "EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO
CHOMEUR DE LONGUE DUREE »**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Objet : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de quatre intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion conjointe de la commission ad hoc chargée d'étudier de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse et de la commission relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Par délibération n° 18/032 AC du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création de la commission ad hoc chargée d'étudier de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse. Cette commission s'inscrit dans le prolongement des travaux de la commission ad hoc créée par délibération n° 17/017 AC du 27 janvier 2017 et prolongée par délibération n° 17/188 AC du 30 juin 2017.

Par délibération n° 18/031 AC du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » dont les travaux s'inscrivent dans la continuité de la commission qui avait été créée par délibération n° 17/233 AC du 28 juillet 2018.

Leurs réflexions convergeant sur le thème de l'emploi, de la rémunération et du travail, de leurs évolutions dans le contexte des révolutions numériques et de l'intelligence artificielle, et de leurs conséquences sur le marché de l'emploi insulaire à l'horizon 2035, les deux commissions organiseront le 12 octobre 2018 une table ronde et une journée d'étude, dans le cadre de la poursuite de leurs travaux.

Trois intervenants extérieurs participeront à cette journée.

A l'invitation de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) :

- M. Laurent GRANDGUILLAUME président de l'association TZCLD, animateur du think tank « travailler autrement ».

A l'invitation de la commission ad hoc chargée d'étudier de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse :

- M. François-Xavier OLIVEAU auteur de « Micro Capitalisme », il participe à plusieurs think tanks sur les interactions entre technologie, entreprise et système politique ;
- M. Marc de BASQUIAT ingénieur, économiste et président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).

En conséquence je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses suivantes :

M. Marc de BASQUIAT

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué à 500 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €

M. François-Xavier OLIVEAU

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué, à 500 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €

M. Laurent GRANDGUILLAUME

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué, à 500 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €

M. Jean-Paul LUCIANI

- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €.
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €.

Toutes ces dépenses seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE TRANSPORT DE QUATRE INTERVENANTS DANS LE CADRE DE LA REUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS AD HOC "FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE ET LA POSSIBILITE D'EN EXPERIMENTER LA MISE EN OEUVRE EN CORSE" ET "EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE '

Identifiant acte 02A-200076958-20180920-019967-DE

Identifiant interne 019967

Date de réception par la préfecture 4 octobre 2018

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 20 septembre 2018

Code nature de l'acte 1

Classification 5.2.2

[Fermer](#)